



La Religion à l'école

Imposer moins, Engager plus

Éléments de réflexion sur la proposition religieuse dans le contexte actuel

7 juillet 2024

Ce qui a pu être évident hier est remis en question aujourd'hui. La possibilité de donner une culture religieuse dans une école catholique est discutée, la distinction entre étude des religions et approfondissement de la foi est oubliée. Ce questionnement est une chance pour nos établissements s'ils savent s'en emparer pour faire les distinctions nécessaires, travailler à expliciter bien davantage ce qui le mérite et mettre le respect de la personne humaine au-dessus de toute autre considération.

En vérité

À côté de moi, dans le métro, deux jeunes femmes parlent de leur travail. L'une annonce à l'autre qu'elle va bientôt enseigner dans un nouvel établissement. J'entends son amie réagir fortement : « Pas toi ! Tu ne vas pas aller chez les cathos ! C'est tellement tout le contraire de toi ! » Intrigué, j'attends la réponse : « Ne t'inquiète pas, les cathos, je sais comment ça marche : tu fermes ta gueule et tu fais semblant. » Un peu secoué, je m'interroge : qu'est-ce qui peut faire croire que nous voulons des collaborateurs qui « la ferment » et qui fassent semblant ? N'est-ce pas tout le contraire que nous aimerions ? Des adultes qui se mouillent, en vérité.

Jean-François Canteneur,
Directeur diocésain

Quand je suis devenu chef d'établissement, il y avait encore des messes de niveau obligatoires au collège. La première fois que j'y participe, le prêtre m'appelle pour distribuer la communion à ses côtés. J'y vais. Je vois les élèves se mettre tous en rang devant nous et communier. Le lendemain, en faisant l'appel dans mon cours de latin, je remarque qu'un des élèves auxquels j'ai donné la communion la veille a un nom qui pourrait être juif. Je vérifie. Ça se confirme. Je lui demande pardon à lui et à sa famille. Ils ne m'en tiennent pas rigueur. Il a vécu ça un peu comme une blague... Moi pas. Depuis, je me demande comment éviter que l'habitude nous conduise à ce genre de situation.

Baptiste Jacomino,
Adjoint au Directeur diocésain



Cadre de référence

Respecter la liberté de conscience

Code de l'éducation :

Art. [L141-3](#) : « L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. »

Art. [L442-1](#) : « L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès »

Art. [R442-36](#) : « L'organisation des services d'enseignement, dans les classes sous contrat d'association, fait l'objet d'un tableau de service soumis au recteur d'académie. L'instruction religieuse peut être dispensée soit aux heures non occupées par l'emploi du temps des classes, soit à la première ou à la dernière heure de l'emploi du temps de la matinée ou de l'après-midi. Les autres heures d'activités spirituelles et éducatives complémentaires ne peuvent être incluses dans le tableau de service.

Contrat d'association

Art. 5 : « Si des cours et exercices religieux ont lieu dans l'établissement, ils seront placés à des heures telles que les élèves dont la famille ne souhaite pas qu'ils y participent, ne soient ni contraints de les suivre, ni laissés sans surveillance ou dans l'oisiveté. »

Rechercher l'engagement libre

Il y a un rapport à explorer entre la force de nos convictions et notre tentation de les imposer.

« La vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance. [...] Cette liberté [religieuse] consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. » ([Dignitatis humanae, n° 1-2](#))

« C'est un des points principaux de la doctrine catholique, contenu dans la Parole de Dieu et constamment enseigné par les Pères, que la réponse de foi donnée par l'homme à Dieu doit être libre ; en conséquence, personne ne doit être contraint à embrasser la foi malgré lui. Par sa nature même, en effet, l'acte de foi a un caractère volontaire puisque l'homme, racheté par le Christ Sauveur et appelé par Jésus Christ à l'adoption filiale, ne peut adhérer au Dieu révélé que si, attiré par le Père, il met raisonnablement et librement sa foi en Dieu. Il est donc pleinement conforme au caractère propre de la foi qu'en matière religieuse soit exclue toute espèce de contrainte de la part des hommes. Partant, un régime de liberté religieuse contribue, de façon notable, à favoriser un état de choses dans lequel l'homme peut être sans entrave invité à la foi chrétienne, peut l'embrasser de son plein gré et la confesser avec ferveur pendant toute sa vie. » ([Dignitatis humanae, n° 10](#))

Promouvoir l'humanité en chacun

Pour Monseigneur Laurent Ulrich, archevêque de Paris :

- Nous accueillons tous ceux qui le veulent parce que la loi et l'Évangile nous le demandent. Ainsi, nous sommes accueillants même avec ceux qui ne partagent pas tout avec nous.
- Cela ne constitue pas un prétexte pour ne rien faire. Dans un établissement catholique, il doit être possible de prononcer le nom de Jésus-Christ, d'annoncer l'Évangile et de proposer une vie chrétienne à ceux qui le veulent.
- Notre façon d'être est déjà le premier témoignage de notre foi et de notre vie chrétienne.
- Nos fondateurs nous inspirent : tous, ils ont d'abord voulu rendre un service à l'humanité et la société en faisant grandir la liberté, par la culture et par l'émancipation.
- Il est essentiel de revenir toujours à cette visée fondamentale et d'explicitier, de tenir un discours aussi accessible que possible, sans quoi on risque toujours de se perdre dans les moyens en oubliant la fin : témoigner de la charité de Dieu pour l'homme.



Trois Convictions

Pour ouvrir des pistes de travail

I. Parler clairement

Parmi les difficultés pratiques que nous rencontrons, il y a celle de la dénomination de ce que nous faisons. Deux termes méritent que nous nous interrogeons sur ce que nous n'arrivons pas correctement à désigner, qui nous empêche de réfléchir avec justesse sur notre action et entrave notre communication avec les autres, notamment ceux qui sont éloignés de l'Église. Par exemple :

- Qu'appelons-nous « Pastorale » ? L'art d'évangéliser et de conduire le peuple chrétien ? Que penser des « heures de pastorale » ou des cours de pastorale dont on entend parler dans les établissements, de la pastorale comme une dimension ajoutée à la pédagogie et à l'éducatif ?
- Comment éviter de parler de « catéchisme » pour ce qui n'en relève pas ?

II. Donner la parole

Si nous voulons pouvoir dire ce qui est important pour nous, nous voulons aussi que chacun de nos interlocuteurs (notamment nos élèves) puisse aussi parler librement, dire comment il vit ce qui lui est proposé, ce qu'il en tire, ce qui lui importe sans être enfermé dans ce qu'on a prévu pour lui, dans ce que lui-même dit à tel ou tel moment ou dans ce qu'il croit devoir dire pour satisfaire nos idéaux. Parler engage. C'est un apprentissage essentiel. Il n'est possible que face à une véritable écoute.

III. Sortir de l'alternative entre obligatoire et facultatif

Plutôt que de dire ce en quoi nous croyons, nous évitons trop souvent de nous mouiller en nous abritant derrière une distinction piégée entre obligatoire et facultatif. Cette distinction entre obligatoire et facultatif est très opérationnelle, facile en terme d'organisation. Elle est pourtant très réductrice, polarisante entre ce qui ne serait qu'optionnel (et bien peu impliquant) et ce qu'il faudrait se résoudre à subir. Nous espérons mieux.

En réalité, toute activité d'enseignement religieux, célébration, engagement caritatif contient sa part d'exigence, qu'il est juste d'imposer, et sa part d'engagement, qu'il nous revient d'aller chercher chez l'élève. Nous avons à poser un cadre qui donne clairement les règles applicables à tous, mais aussi à donner envie, mettre en confiance, encourager l'effort et l'authenticité, questionner. Cela fait partie de ce que nous *espérons*, qui nécessite le libre engagement de l'élève, et que nous ne pouvons pas *imposer*.

V. : Patrick PETIT-OHAYON, « Comment concilier le cadre de l'élève avec l'espace de l'enfant ? », *Le Maître intérieur*, janvier 2024, www.ec75.org/revue/comment-concilier-le-cadre-de-leleve-avec-lespace-de-lenfant

Dans chaque proposition, chaque activité, nous pourrions ainsi distinguer et expliciter :

- La part de ce que nous *exigeons* : le respect des règles et des personnes, un intérêt honnête, un effort intellectuel, un raisonnement, un service...
- La part de ce que nous *espérons* : le bien que nous souhaitons mais qui relève de la grâce et de la liberté de l'être humain d'y répondre.

Il est possible, par exemple, de demander à des élèves de participer à une cérémonie, une célébration commune qui réunit tout l'établissement, voire d'assister à un temps de prière quelles que soient leurs convictions. Mais la participation pleine à l'eucharistie, qui suppose une initiation et un acte de foi, n'est peut-être pas le plus approprié ; en tout cas, elle ne va pas de soi. Cela mérite d'être explicitement précisé en début d'une cérémonie.



Développer la culture religieuse

Bien positionner l'enseignement religieux

Les programmes scolaires — que les établissements sont tenus de respecter — incluent « l'enseignement du fait religieux » non pas comme un sujet à part mais à travers le contenu des différentes disciplines (eduscol.education.fr/1623/l-enseignement-des-faits-religieux). L'enseignement du fait religieux est différent de l'enseignement de la religion en école catholique (ou culture religieuse) et de la catéchèse.

« L'enseignement de la religion est différent et complémentaire de la catéchèse, car il s'agit d'un enseignement scolaire, qui ne réclame pas une adhésion de foi, mais transmet des connaissances sur ce qu'est le christianisme et la vie chrétienne. » (CEC, [Lettre circulaire sur l'enseignement de la religion dans l'école](#), 2009)

« Par rapport au message chrétien, la catéchèse vise à promouvoir la maturation spirituelle, liturgique, sacramentaire, apostolique laquelle se réalise par-dessus tout dans la communauté ecclésiale locale. L'école au contraire, tout en prenant en considération les mêmes éléments du message chrétien, vise à faire reconnaître ce qui de fait constitue l'identité du christianisme et ce que les chrétiens s'efforcent de réaliser de façon cohérente dans leur vie. Il est à noter toutefois qu'un enseignement religieux adressé à des élèves croyants ne peut que contribuer à renforcer la foi, comme l'expérience religieuse de la catéchèse renforce la connaissance du message chrétien. » (CEC, [Dimension religieuse de l'éducation dans l'école catholique](#), n° 68-70, 1988)

Culture religieuse (ou enseignement de la religion) et catéchèse se distinguent par les positions de l'intervenant et du participant, l'intention pédagogique et le contenu.

	Culture religieuse	Catéchèse
Intervenant	Enseignant ou intervenant référé à l'équipe enseignante	Membre de la communauté ecclésiale locale
Intention	Étudier et connaître une religion	Favoriser l'adhésion personnelle au Christ et le mûrissement de la vie chrétienne
Contenu	Connaissances sur le christianisme et la vie des chrétiens	Parole qui annonce, témoigne et rend compte de la foi
Destinataire	L'élève en tant qu'apprenant	L'élève en tant que croyant

La culture religieuse est exigible de tous

La participation obligatoire ne se limite pas nécessairement à l'enseignement « sous contrat ». L'établissement est légitime à exiger des élèves qu'ils suivent un enseignement de la religion qui dépasse le cadre des programmes de l'État pourvu qu'il ne suppose pas une démarche d'engagement au for interne et respecte la liberté de conscience.





Quelques questions à se poser

La question de l'éducation religieuse ne se résout pas dans l'application de programmes et de consignes. Elle nécessite de s'interroger personnellement et collectivement sur ses croyances et ses motivations.

Comment est-ce que j'y crois ?

Nos attitudes éducatives sont enracinées dans nos convictions. Ce sont elles qu'il faut questionner pour évoluer. Par exemple, comment est-ce que je réagis à ces affirmations ?

- On ne peut pas laisser les élèves trop jeunes faire des choix.
- Dans une école catholique qui a clairement affiché la couleur, on peut considérer que tout le monde est catholique ou agir comme si c'était le cas.
- Tout ce qui concerne la religion ne peut être que facultatif.
- L'adhésion au projet éducatif manifesté à l'inscription implique l'adhésion à l'ensemble des activités proposées par l'établissement sur l'année entière ou sur un cycle.
- Le caractère facultatif est le seul moyen de respecter la liberté de conscience.
- Il suffit d'aborder ce qui est religieux sous l'angle culturel et social pour l'adresser à tous de manière obligatoire (enseignements, célébrations, crèche, bol de riz...).

Comment est-ce que j'agis ?

Répéter par habitude fait dévier de sa trajectoire. Se donner une grille d'auto analyse, seul et en équipe, permet de ré-ancrer son action :

- Est-ce que je rappelle aux élèves que l'expression de leurs éventuels désaccords est bienvenue ?
- Est-ce que les élèves sont capables de rendre compte à l'extérieur de notre intention pédagogique et pastorale qui n'est pas de forcer leur conscience ?
- Est-ce que je transmets à mes élèves les connaissances (vocabulaire, histoire, fait religieux...) utiles à leur croissance, à l'affirmation de leur esprit critique et à leur liberté spirituelle ?
- Est-ce que je témoigne de mes convictions personnelles en les présentant comme telles et est-ce que j'encourage les autres à le faire ?
- Est-ce que j'explicité suffisamment mon intention ?
- Est-ce que je vais fréquemment chercher les retours des élèves pour m'assurer qu'ils ont compris le cadre de l'activité et qu'ils ne se sentent pas forcés ?
- Qu'est-ce que je répondrais à celui qui me dirait qu'il ne veut pas participer ?
- Comment est-ce que j'amène mes élèves à apprendre à se laisser révéler une vérité nouvelle à travers la rencontre avec l'autre ?
- Qu'est-ce que je propose à la communauté croyante et pratiquante de l'établissement ?
- M'arrive-t-il d'agir en supposant chez mes élèves une foi et une vie chrétienne alors que je me doute que ce n'est pas le cas pour tous ?